

# Info Chapelloise n°83

## Septembre - Octobre 2010

Mairie  
☎ 02.40.98.62.57  
[mairie.chapstsauv@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapstsauv@wanadoo.fr)  
[www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr)



### AVIS AUX ARTISTES – QUELQUES JOURS ENCORE ...

Notre Commune de la Chapelle St Sauveur ne dispose pas de logo à ce jour. Si vous vous sentez inspiré, n'hésitez pas à envoyer un projet à la mairie. C'est peut-être votre création qui deviendra l'image de marque de la Commune. Nous avons déjà reçu des propositions, merci de faire connaître la vôtre avant le 30 septembre 2010 au secrétariat de la mairie ou par mail : [mairie.chapstsauv@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapstsauv@wanadoo.fr)



### Le calendrier des manifestations

<b>Vendredi 1<sup>er</sup> octobre</b>	Don du sang de 16h à 19h
<b>Samedi 2 octobre</b>	Concours de belote organisé par la Retraite Heureuse à partir de 13h30
<b>Samedi 16 octobre</b>	Portes ouvertes de la Bibliothèque de 8h30 à 12h
<b>Samedi 16 octobre</b>	Concours de palets sur planche organisé par l'Ogec Ecole St Jean à partir de 13h30
<b>Dimanche 17 octobre</b>	Concours de pétanque par la Pétanque Chapelloise
<b>Samedi 6 novembre</b>	Nuit du Football Club Belligné Saint Sauveur à Belligné avec le groupe « COWEN LIVE »
	<b>Les Tréteaux Chapellois préparent activement le montage d'une comédie. Dès maintenant retenez les dates des représentations : 20, 21, 27, 28 et 30 novembre, 3 et 4 décembre.</b>

*Notre bibliothèque, comme chaque année, vous ouvre ses portes au mois d'octobre pour une matinée à thème. C'est en collaboration avec les bibliothèques de Varades, Belligné, La Rouxière, St Herblon et Anetz que la Chapelle participe à l'édition Bibliothèque en Fête soutenue par la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique.*

*La « Farandole des bibliothèques » est le titre de cette année 2010 où la musique est bien entendu le sujet principal. C'est ainsi que les enfants des écoles primaires de la Chapelle seront réunis le vendredi 15 octobre pour un après-midi récréatif avec notamment une initiation à la danse country par le groupe Chri's Country Horse de la Chapelle.*



*Les bénévoles seront heureux de vous accueillir le samedi 16 octobre à partir de 8h30 pour un petit déjeuner américain. Vous pourrez ainsi découvrir jusqu'à 12h, une exposition western dans notre foyer des jeunes jouxtant la bibliothèque. N'hésitez pas à entrer quelques minutes pour un moment convivial autour des livres et de l'univers country-western.*



**Recensement agricole 2010 :** De septembre 2010 à avril 2011, près de 3000 enquêteurs partiront à la rencontre de plus de 500 000 agriculteurs pour procéder au recensement agricole. Cette vaste enquête décennale fournira une photographie complète et détaillée de l'agriculture française, essentielle pour accompagner l'évolution de ce secteur économique-clé. Elle permettra aussi aux Français de mieux connaître les professionnels qui la composent. Tous les agriculteurs de la métropole, des départements d'outre-mer, et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont concernés par le recensement agricole. Informations sur [www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010) (ou sur le site DRAAF de votre région).

## Atelier Théâtre Jeunes avec les Tréteaux Chapellois: c'est reparti !!

Après le succès de la saison 2009-2010, les ateliers jeunes redémarrent :

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir découvrir les séances de travail et faire des essais au cours du mois de septembre 2010. Il existe 2 groupes de travail en fonction de l'âge des élèves :

- Le groupe « enfants » du CE1 au CM2 ; les cours ont lieu les Mardi de 16h45 à 18h15 soit les mardis 7-14-21 et 28 septembre.

- Le groupe « ados » de la 6ème à la terminale ; les cours ont lieu les mercredis de 17h30 à 19h soit les mercredis 8-15-22-et 29 septembre.

*Pour plus d'information, contactez l'animatrice de l'atelier : Florence Christin au 06 99 22 75 56*

## DANSES de LOISIR : Rock, Valse, Paso, Salsa, Cha Cha, Samba, Tango, danses en ligne ...

Apprendre avec plaisir et simplicité, pour être enfin à l'aise et profiter de toutes vos soirées dansantes, bals et mariages, ambiance conviviale garantie ! **Cours tous les mercredi soirs à la salle municipale de Bouzillé et tous les jeudi soirs à la salle de la Bergerie à St Florent Le Vieil**

PORTES OUVERTES et soirée entraînement pour tous les « anciens » les **MERCREDI 8 et 15 SEPTEMBRE 2010 à 21h** et **JEUDI 9 et 16 SEPTEMBRE 2010 à 21h** :

Reprise des cours : semaine du 20 septembre 2010 Cours DEBUTANT

(jamais fait de danse), intermédiaire et avancé. Pour plus d'info : Sandrine 06 77 25 14 39



## La Gestion des déchets reste une préoccupation majeure pour notre Communauté de Communes (la COMPA)

Depuis l'année 2001, de plus en plus de déchets sont triés au niveau de chacun des foyers, mais est ce suffisant ? Visiblement non. Chaque année, le coût de la collecte et le traitement de ces déchets ne cessent d'augmenter de façon inquiétante, ce qui doit nous inciter à toujours plus de vigilance dans l'action tri et à poursuivre les efforts encore davantage.

La COMPA a décidé de mettre en œuvre un programme pour les 29 communes concernées afin d'optimiser ce secteur avec 4 objectifs majeurs :

- harmoniser et moderniser le dispositif de collecte
- augmenter les performances de tri
- maîtriser les coûts
- mettre en œuvre une facturation du service aux usagers plus juste.

Voici comment devrait fonctionner le nouveau service de collecte qui verra le jour lors de l'année 2011 :

**Ce qui va changer :** chaque foyer sera doté d'un bac roulant équipé d'une puce électronique d'identification *pour les ordures ménagères résiduelles*, et de sacs jaunes qui permettent de *collecter les emballages ménagers recyclables*. La collecte des deux types de déchets (bac et sacs jaunes) se fera régulièrement toutes les 2 semaines avec un contrôle de conformité par les équipes de collecte. En cas d'anomalies sur les déchets présents, le bac ou le sac qui ne sera pas ramassé se verra apposer un autocollant « refus de tri ». Il ne faut pas y voir un acte de répression, mais bien un acte d'incitation au tri qui va ensuite faciliter le traitement de chaque catégorie de déchets.

**Ce qui ne change pas :** pour le verre et les journaux, nous devons continuer de les apporter dans les colonnes déjà en place sur nos lieux de collecte prévus à cet effet.

De même, pour les déchets encombrants, la déchetterie des Quatre Routes est accessible pour les habitants de notre commune. Exemple : les cartons alvéolés doivent y être déposés.

Le mode de tarification du service va évoluer :

**Aujourd'hui :** Le mode de facturation du service de l'élimination des déchets est la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), elle est basée sur la valeur locative de votre habitation. Ce qui ne reflète pas l'utilisation réelle du service, ainsi, une personne seule dans sa maison est forcément lésée par rapport à un foyer avec enfants.

**Demain :** cette taxe sera remplacée par une taxe incitative qui comprend une part fixe et une part variable. **La part fixe** couvre les charges fixes du service (ramassage, gestion du service, investissements) ; **la part variable** couvre les services apportés par la COMPA à ses usagers, elle est calculée selon le nombre de fois où le bac est collecté, d'où l'importance du tri à la source.

En résumé, **la redevance incitative** fonctionne sur le même principe qu'une facture d'eau ou d'électricité avec une part fixe (abonnement) et une part variable (utilisation).

**Pourquoi mettre en place la redevance incitative ?** La collecte et le traitement des déchets sont des activités essentielles de plus en plus coûteuses. Avec la redevance incitative, l'accent est mis sur la réduction des déchets à la source grâce au tri sélectif et donc à une meilleure valorisation des déchets ménagers produits. Enfin, les coûts seront mieux maîtrisés grâce à une facturation plus juste et à un engagement de tous pour agir en faveur de l'environnement.

***Il y aura de toute façon une information individuelle et collective lors de la mise en place du service dans notre commune (au cours de l'année 2011)***

## Quel devenir pour les déchets ?

Chaque jour, nous produisons de plus en plus de déchets ménagers du seul fait de nos modes de vie et de nos habitudes. La quantité a été multipliée par deux atteignant une moyenne de 360 kg par an et par personne. Ces millions de tonnes collectées sont ainsi traitées :

En 2003	En 2007
- 47% sont enfouis	34%
- 28% sont incinérés	36%
- 14% sont recyclés	16%
- 10% sont compostés	14%



( Source : ADME 2008)

On s'aperçoit que les efforts portent leurs fruits, même si la partie enfouie est importante et reste indispensable pour l'élimination totale des déchets. Il faut aussi rappeler que les usines d'incinération permettent de récupérer de l'énergie le plus souvent utilisée pour le chauffage dans les grandes villes.

La politique de gestion progressivement mise en place par la COMPA doit encore plus nous sensibiliser à des gestes écocitoyens pour à la fois améliorer le tri sélectif à la source, valoriser les déchets par le recyclage et aussi maîtriser les coûts pour le bien de tous.

## La Coutume à Mésanger. Centre d'enfouissement technique

Les ordures ménagères ramassées sur les 29 communes de la COMPA sont dirigées vers ce centre de stockage de déchets ultimes. La capacité annuelle de ce centre est fixée à 20 000 tonnes par an. L'autorisation d'exploiter ce site expire en 2017. C'est pourquoi les communes de la COMPA ont déjà engagé une réflexion pour choisir une solution de remplacement.

Aujourd'hui, sur le territoire de la COMPA, un habitant génère 224 kg de déchets ménagers. Demain, le tri plus poussé devrait permettre de faire évoluer ce chiffre à la baisse de façon significative.

***Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site internet de la COMPA : [pays-ancenis.com](http://pays-ancenis.com)***



## PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 JUIN 2010

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :

- E 1030 et ZM 10 situées à Bellevue, d'une superficie de 2546 m<sup>2</sup>
- C 942 et C 947 situées Route de la Cornuaille, d'une superficie de 846 m<sup>2</sup>

➤ **Personnel communal :** Mme MESNEL rappelle au Conseil Municipal que M. Cadeau Michel effectue actuellement 28 heures par semaine en qualité d'adjoint technique. Elle précise que M. Cadeau a émis le souhait de travailler à temps complet. Compte tenu de la charge de travail, il lui a été octroyé un supplément de 3 heures hebdomadaires qu'il a accepté. Le Conseil Municipal, en cas d'avis favorable du Comité Technique paritaire, décide à l'unanimité de **Remplacer** le poste d'adjoint technique de 28 heures par un poste d'adjoint technique de 31 heures par semaine.

➤ **Subvention exceptionnelle FCBS**

M. Claude BRICAUD informe les conseillers de la demande d'aide financière de l'association du Football Club Belligné St Sauveur. Cette aide est destinée à faire face aux nouvelles orientations du club, à savoir : frais de formation et d'entraînement. L'association dispose habituellement d'une enveloppe annuelle de 1500 € de la part de la Commune de La Chapelle St Sauveur. Elle souhaite désormais bénéficier de 1 000 € supplémentaires par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide**, à l'unanimité, de verser **une subvention exceptionnelle** de 1 000 € à l'association Football Club Belligné St Sauveur. Cette somme est exceptionnellement versée pour cette année afin que l'association puisse mettre en place ses nouvelles orientations.

➤ **Redevance spéciale :** La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (Compa) pour se mettre en accord avec la réglementation, a généralisé la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, due par les Communes pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

➤ **Déclassement :** Suite à une demande d'échange de terrains de la part des consorts PILOT, M. Le Maire rappelle que le déclassement des voies communales est dispensé d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Considérant que cette voie n'affecte pas la longueur de la voirie et qu'elle dessert seulement la parcelle n° E 1033, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, de déclasser une portion de la voie communale n° 100 La Haie, au village de Margaja.

➤ **Echange Pilot Margaja**

Pour faire suite à la demande des Consorts Pilot, le conseil examine la proposition soumise au vote à savoir :

- échange avec les consorts Pilot du terrain issu du domaine public de 173 m<sup>2</sup> (E 1177) contre les parcelles suivantes E 1172 de 12 m<sup>2</sup>, E 1175 de 144 m<sup>2</sup>, ZH 167 de 1847 m<sup>2</sup> et la parcelle ZH 14 de 399 m<sup>2</sup>. La différence sera comblée par le versement d'une soule de 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **demande à l'unanimité**, à conserver une bande de 2 mètres le long du domaine public et des parcelles E 1033 et E 1175, afin de réaliser un busage destiné à recevoir les eaux pluviales de la voie communale n° 100 et de la route départementale n° 25. En contrepartie la Commune laisserait une bande de surface équivalente au nord des parcelles E 1175 et ZH 167.

En cas d'accord des consorts Pilot, le Conseil Municipal, **fixe à l'unanimité**, le montant de la soule à **1 000 €**, **décide** de prendre en charge les frais afférents à cette question et autorise M. le Maire à signer les pièces à intervenir.

Questions diverses : la commission voirie examinera la question de l'éclairage public après 11 heures dans les rues d'Anjou, de la Bricaudière et de la Barbarinière.

Les comptes rendus de Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune : [www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr)